

RECOMMANDATION UIT-R TF.486-2

UTILISATION DE FRÉQUENCE UTC COMME RÉFÉRENCE DANS LES ÉMISSIONS DE FRÉQUENCES ÉTALON ET DE SIGNAUX HORAIRES

(Question UIT-R 102-1/7)

(1974-1978-1998)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que, les données concernant les écarts d'une émission de fréquences étalon et de signaux horaires sont très importantes pour l'utilisateur;
- b) que, bien souvent, il est techniquement possible d'ajuster la fréquence étalon émise d'une manière telle que les variations de phase par rapport au Temps universel coordonné (UTC) restent comprises dans les limites d'une tolérance étroite, faible par rapport à la période de la fréquence porteuse;
- c) qu'il existe des appareils capables de recevoir plusieurs émissions presque synchrones, ce qui permet de passer de l'une à l'autre en cas d'interruption d'un émetteur;
- d) qu'il est nécessaire pour les systèmes électroniques et les transmissions numériques de disposer d'une fréquence de référence très stable et très précise universellement acceptée;
- e) que de nombreux systèmes électroniques (par exemple des oscillateurs asservis à des émissions étalon terrestres ou spatiales) sont maintenant en service;
- f) que l'utilisation d'une fréquence de référence commune, permet de mieux coordonner des systèmes de ce type,

recommande

- 1** d'utiliser la fréquence UTC (voir la Recommandation UIT-R TF.460) comme référence pour les émissions de fréquences étalon;
 - 2** d'exprimer les données concernant l'incertitude de la fréquence étalon par rapport à la fréquence UTC sous forme d'une moyenne des écarts de la fréquence relative établie sur une durée suffisante;
 - 3** de spécifier la plage de variation de la phase de la fréquence étalon par rapport au temps UTC aux administrations responsables des services de fréquences étalon et de signaux horaires pour chaque service et de publier les valeurs correspondantes;
 - 4** d'utiliser la fréquence UTC comme référence absolue pour d'autres systèmes électroniques.
-